



HÉBERGEMENT MÉDICO-SOCIAL ET SOCIAL

HÉBERGEMENT MÉDICO-SOCIAL ET SOCIAL

SOMMAIRE

Employeurs et emplois

- Principaux secteurs employeurs
- Situation de l'emploi

Exposition aux risques professionnels

- Estimation de l'exposition aux familles de risque
- Estimation de l'exposition aux principaux risques du secteur
- Les écart significatifs d'exposition aux risques

Les accidents du travail

- Les données générales
- Les accidents du travail par tranche d'âge
- Les accidents du travail par taille d'établissement

Les maladies professionnelles

- Les données générales
- Les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Les licenciements pour inaptitude

- Les données générales
- Taux d'inaptitude

ATTENTION. Les données sur l'exposition aux risques professionnels et les maladies professionnelles par tableau portent sur un secteur agrégé à un niveau supérieur comprenant également le secteur de l'action sociale sans hébergement (aide à domicile, aide par le travail, accueil de jeunes enfants...) et comptant au total 205 565 salarié.es.

HÉBERGEMENT MÉDICO-SOCIAL ET SOCIAL



Principaux secteurs employeurs :

Hébergement médicalisé (EPHAD)

Hébergement médicalisé pour enfants handicapés

Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres hébergements médicaux

Hébergement pour personnes handicapées mentales, toxicomanes

Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques

Hébergement social pour enfants en difficultés (foyers...)

Liste exhaustive : <https://www.insee.fr/fr/information/2406147>

Situation de l'emploi :

En Auvergne-Rhône-Alpes (secteur privé - 2016) :	Tous secteurs confondus	Rang du secteur (sur 88)
65 645 salarié.es <i>79% de femmes et 21% d'hommes</i>		11ème
Poids du secteur dans l'emploi total : 3% Poids du secteur dans l'emploi intérimaire (ETP*) : 1%		
Salarié.es en contrat à durée limitée (CDD, intérim, alternance...)	21%	17%
Salarié.es à temps partiel	31%	20%
Taux d'emploi de travailleur.es handicapé.es (2017)	4,6%	3,6%
Taux d'emploi d'apprenti.es	1%	3%

*équivalent temps plein

HÉBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL

Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

Estimation de l'exposition aux familles de risques

	Secteurs d'activité (NAF 38)	
	Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	Tous secteurs
Contraintes de temps de travail	93%	94%
<i>Au moins 3 contraintes de temps de travail</i>	53%	45%
Contraintes de rythme de travail	82%	94%
<i>Au moins 3 contraintes de rythme de travail</i>	30%	35%
Contraintes ou ambiances physiques	87%	83%
<i>Au moins 3 contraintes physiques</i>	29%	37%
Agents chimiques	43%	33%
<i>Agents chimiques CMR</i>	5%	12%
Agents biologiques	70%	21%

HÉBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL



Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

Estimation de l'exposition aux principaux risques du secteur

Auvergne-Rhône-Alpes - Année 2017		Hébergement médico-social et social et <u>action sociale sans hébergement</u>					
Risques à plus fort taux d'exposition		Dépass.t de l'horaire hebdo officiel	Contraintes posturales et articulaires	Exposition à un agent biologique	Rythme imposé	Horaires variables	Obligation de se dépêcher
Taux d'exposition tous secteurs confondus		77%	70%	21%	82%	49%	79%
Taux d'exposition du secteur		71%	70%	70%	68%	65%	62%
Taux d'exposition par sexe	Hommes	65%	55%	43%	62%	48%	71%
	Femmes	72%	73%	75%	69%	68%	60%
Taux d'exposition par âge	Moins de 30 ans	82%	87%	82%	85%	79%	70%
	30 à moins de 50 ans	75%	74%	68%	62%	68%	57%
	50 ans et plus	51%	49%	70%	74%	47%	70%
Taux d'exposition dans les principales familles professionnelles du secteur <i>(données nationales)</i>	Assistant.es maternel.le.s	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Aides à domicile et aides ménagères	65%	88%	79%	83%	79%	75%
	Aides soignants	80%	95%	95%	86%	58%	81%
	Pro.s de l'action sociale - orientation	88%	37%	55%	73%	59%	80%
	Agents d'entretien	51%	91%	51%	60%	38%	58%
	Artisans et ouvriers artisanaux	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Taux d'exposition par taille de l'établissement	Moins de 10 salariés	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	10 à 49 salariés	69%	69%	74%	61%	68%	48%
	50 à 249 salariés	68%	72%	67%	74%	59%	75%
	250 à 499 salariés	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	500 salariés ou plus	ns	ns	ns	ns	ns	ns

HÉBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL



Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

Les écarts significatifs d'exposition aux risques

	Secteurs d'activité (NAF 38)		
	Hébergement médico-social et social et <u>action</u> <u>sociale sans</u> <u>hébergement</u>	Tous secteurs	Ecart
Agents tensio-actifs	28%	10%	+18
Horaires variables	59%	42%	+17
Agents oxydants	20%	7%	+13
Manque de soutien social	57%	48%	+9
Absence de repos hebdomadaire de 48 h consécutives	25%	17%	+8
Conduite	41%	34%	+7
Manque de moyens de bien faire son travail	57%	51%	+6
Conflits de valeurs ou manque de sens du travail	42%	36%	+6

HÉBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL



Accidents du travail (AT)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les données générales

Secteurs d'activité (NAF 88)		Année 2012			Année 2016		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'AT en 1 ^{ère} indemnisation	Hébergement médico-social et social	3 816	682	4 498	4 641	730	5 371
	Tous secteurs	27 880	61 166	89 046	29 274	55 418	84 692
Indice de fréquence	Hébergement médico-social et social	76,8	13,7	71,9	89,2	14,0	81,8
	Tous secteurs	26,3	57,8	39,9	27,2	51,5	37,0
Taux de fréquence	Hébergement médico-social et social	50,6	33,0	46,8	54,9	32,2	50,1
	Tous secteurs	19,3	28,8	24,9	19,0	25,6	22,9
Taux de gravité	Hébergement médico-social et social	3,4	1,9	3,1	4,0	2,2	3,6
	Tous secteurs	1,4	1,9	1,7	1,5	1,8	1,7
Indice de gravité	Hébergement médico-social et social	26,4	23,4	25,7	22,3	14,1	20,6
	Tous secteurs	12,2	23,8	19,1	10,1	20,2	16,0

Evolution entre 2012 et 2016

Secteurs d'activité (NAF 88)		Femmes	Hommes	Total
Nombre d'AT en 1 ^{ère} indemnisation	Hébergement médico-social et social	+22%	+7%	+19%
	Tous secteurs	+5%	-9%	-5%
Taux de fréquence	Hébergement médico-social et social	+8%	-2%	+7%
	Tous secteurs	-1%	-11%	-8%
Indice de gravité	Hébergement médico-social et social	-15%	-40%	-20%
	Tous secteurs	-17%	-15%	-16%

Indice de fréquence = (Nombre d'AT en 1^{ère} indemnisation / effectif salarié) X 1 000

Taux de fréquence = (Nombre d'AT en 1^{ère} indemnisation/heures salariées) X 1 000 000

Taux de gravité = Nombre de journées perdues par incapacité temporaire/heures salariées) X 1 000

Indice de gravité = Somme des taux d'incapacité permanente/heures salariées) X 1 000 000

Ecart significatif secteur/tous secteurs

HÉBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL



Accidents du travail (AT)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Accidents du travail par tranche d'âge

	Répartition des effectifs du secteur (2016)					Tous secteurs (2016)	AT en 1ère indemnisation (2016)			
	par sexe		par tranche d'âge				Nombre			Répartition
	femmes	hommes	femmes	hommes	total		total	femmes	hommes	total
	79%	21%	100%	100%	100%	100%	4 641	730	5 371	100%
- 20 ans	80%	20%	1%	1%	1%	2%	79	10	89	2%
20 à 29 ans	85%	15%	20%	14%	19%	21%	1 418	143	1 561	29%
30 à 39 ans	79%	21%	22%	23%	22%	24%	976	174	1 150	21%
40 à 49 ans	77%	23%	26%	29%	27%	26%	1 132	199	1 331	25%
50 à 59 ans	78%	22%	26%	28%	26%	23%	904	184	1 088	20%
60 ans et plus	78%	22%	5%	5%	5%	4%	132	20	152	3%

	Taux de fréquence			Indice de gravité		
	Année 2016			Année 2016		
	femmes	hommes	Total	femmes	hommes	Total
	54,9	32,2	50,1	4,0	2,2	3,6
- 20 ans	83,9	87,5	84,3	2,6	4,9	2,8
20 à 29 ans	74,7	41,9	69,7	3,5	1,9	3,3
30 à 39 ans	51,9	33,5	47,9	3,7	2,3	3,4
40 à 49 ans	54,8	31,5	49,4	4,8	2,2	4,2
50 à 59 ans	43,5	29,7	40,3	4,3	2,5	3,9
60 ans et plus	30,1	13,7	26,0	2,7	1,3	2,3

Indice de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

Taux de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

Taux de gravité = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

Indice de gravité = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif par rapport au total

HÉBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL



Accidents du travail (AT)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Evolution par tranche d'âge entre 2012 et 2016

	Nombre d'AT en 1ère indemnisation			Taux de fréquence			Indice de gravité		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
	+22%	+7%	+19%	+8%	-2%	+7%	-15%	-40%	-20%
- 20 ans	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
20 à 29 ans	+31%	+6%	+28%	+12%	-12%	+9%	-27%	-17%	-26%
30 à 39 ans	+12%	-5%	+9%	-2%	-11%	-3%	-29%	-38%	-31%
40 à 49 ans	+12%	+12%	+12%	+13%	+6%	+11%	-5%	-39%	-11%
50 à 59 ans	+29%	+16%	+27%	+14%	+11%	+14%	-11%	-42%	-18%
60 ans et plus	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns

ns= non significatif car moins de 100 répondants

Indice de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

Taux de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

Taux de gravité = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

Indice de gravité = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif par rapport au total

HÉBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL



Accidents du travail (AT)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Accidents du travail selon la taille des établissements

	Répartition des effectifs salariés 2016	Nb d'AT en 1ère indemnisation		Répartition des AT 2016	Taux de fréquence		Indice de gravité	
		2012	2016		2012	2016	2012	2016
Hébergement médico-social et social	100%	4 498	5 371	100%	46,8	50,1	25,7	20,6
1 à 9 salariés	3%	58	49	1%	16,8	13,5	11,3	16,2
10 à 49 salariés	46%	2 063	2 196	41%	43,6	49,1	22,0	21,4
50 à 99 salariés	43%	2 122	2 807	52%	57,1	57,3	33,8	21,7
100 salariés et +	8%	255	317	6%	31,5	32,1	19,9	11,8
Tous secteurs	100%	89 046	84 692	100%	24,9	22,9	19,1	16,0
1 à 9 salariés	23%	15 771	14 221	17%	17,2	15,9	16,0	11,4
10 à 49 salariés	29%	31 476	30 388	36%	28,7	27,1	20,2	19,1
50 à 99 salariés	13%	15 031	14 874	18%	32,0	30,1	19,7	18,7
100 salariés et +	36%	26 172	24 679	29%	24,1	20,7	16,6	12,6

Evolution des accidents du travail selon la taille des établissements

	Nombre d'accidents du travail	Taux de fréquence	Indice de gravité
Total	+ 19%	+ 7%	- 20%
1 à 9 salariés	ns	ns	ns
10 à 49 salariés	+ 6%	+ 13%	- 3%
50 à 99 salariés	+ 32%	0%	- 36%
100 salariés et +	+ 24%	+ 2%	- 41%

ns= non significatif car moins de 100 répondants

Indice de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

Taux de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

Taux de gravité = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

Indice de gravité = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif par rapport au total

HEBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL



Maladies professionnelles (MP)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016 - INSEE RP 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les données générales

Secteurs d'activité (NAF 88)	Nombre de MP en 1ère indemnisation (2012)	Nombre de MP en 1ère indemnisation (2016)	Evolution des MP en 1ère indemnisation 2012/2016	Poids du secteur dans le total des MP imputables (2016)	Poids du secteur dans l'emploi total (2016)
Hébergement médico-social et social	136	139	2%	3%	3%
Tous secteurs	5 937	5 861	-1%		

Secteurs d'activité (NAF 88)	Part des femmes dans les MP en 1ère indemnisation (2016)	Part des femmes dans les AT en 1ère indemnisation (2016)	Part des femmes dans l'effectif salarié (2016)
Hébergement médico-social et social	95%	86%	79%
Tous secteurs	48%	35%	47%

Secteurs d'activité (NAF 38)	Nombre de MP en 1ère indemnisation (2016) : Troubles musculo-squelettiques (Tableaux 57 69 79 97 98)								
	Année 2012			Année 2016			Evolution 2012/2016		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	247	10	257	320	22	342	+30%	ns	+33%
Tous secteurs	2 406	2 245	4 651	2 397	2 246	4 643	0%	0%	0%

Ecart significatif

HEBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL



Maladies professionnelles (MP)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016 - INSEE RP 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Secteurs d'activité (NAF 38)	Nombre de MP en 1ère indemnisation Troubles musculo-squelettiques (Tableaux 57 69 79 97 98)									Poids du secteur dans les MP TMS	Poids du secteur dans l'emploi total
	Année 2012			Année 2016			Evolution 2012/2016			2016	2016
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	247	10	257	320	22	342	+30%	ns	+33%	7%	6%
Tous secteurs	2 406	2 245	4 651	2 397	2 246	4 643	0%	0%	0%		

HÉBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL



Licenciements pour inaptitude

Sources: Pôle Emploi Auvergne-Rhône-Alpes - SISP 2016 / Recensement de la population 2016

Champ: Demandeurs d'emploi et actifs ayant un emploi, Auvergne-Rhône-Alpes

Les données générales

	Nombre d'inscriptions suite à licenciement pour inaptitude						Evolution totale 2016-2019	Poids du secteur dans les inscriptions (2016)	Poids du secteur dans les inscriptions (2019)	Poids du secteur dans l'emploi total (2016)
	2016			2019						
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total				
Hébergement médico-social et social	378	70	448	592	110	702	+57%	4%	9%	6%
Tous secteurs (1)	5 390	4 627	10 017	6 995	5 508	12 503	+25%			

Taux d'inaptitude

	Taux d'inaptitude* selon le sexe (2016)		
	Femmes	Hommes	total
Hébergement médico-social et social	0,7%	0,5%	0,7%
Tous secteurs (1)	0,5%	0,4%	0,4%

Ecart significatif secteur/tous secteurs

	Taux d'inaptitude* selon l'âge (2016)					
	Personnes de 20 à 29 ans	Personnes de 30 à 39 ans	Personnes de 40 à 49 ans	Personnes de 50 à 59 ans	Personnes de 60 ans et plus	Total
Hébergement médico-social et social	0,2%	0,5%	0,7%	0,9%	2,3%	0,7%
Tous secteurs (1)	0,2%	0,4%	0,4%	0,6%	1,3%	0,4%

(1) Le sexe ou le secteur d'activité n'est pas renseigné pour 1% des inscrits

* Taux d'inaptitude = Nombre d'inscriptions à Pôle Emploi suite à un licenciement pour inaptitude dans l'année / Actifs ayant un emploi au 1er janvier

HÉBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL



Les enseignements (1/3)

Avec environ 65 645 emplois en région ARA en 2016, le secteur de l'hébergement médico-social et social (EPHAD, public handicapé, enfance en difficulté) est le 11^{ème} employeur du secteur privé. Il est fortement féminisé (79% de femmes) et se caractérise par un fort recours au temps partiel (31% des emplois contre 20% en moyenne). Il est plus vieillissant qu'en moyenne régionale (58% des salariés ont plus de 40 ans contre 53%) et recourt par ailleurs plus fortement que la moyenne régionale à l'emploi de personnes handicapées (4,6% contre 3,6% des emplois en 2017).

Le cumul de contraintes de temps caractérise le secteur de l'hébergement médico-social et social ainsi que l'exposition aux agents biologiques et chimiques

Regroupé avec l'action sociale sans hébergement, les salarié.es du secteur sont exposé.es à plus de 80% aux contraintes physiques (contraintes posturales et articulaires...), de rythme de travail (rythme imposé, obligation de se dépêcher...) et aux contraintes de temps de travail (dépassement de l'horaire officiel...). La moitié des salarié.es cumulent même au moins 3 contraintes de temps de travail et le secteur se caractérise comme étant le 1^{er} exposé aux horaires variables (65%). Il est aussi plus fortement exposé aux agents chimiques qu'en moyenne régionale (43% contre 33%) et le plus exposé aux agents biologiques (70% des salarié.es).

D'après les données nationales, les aides soignant.es (86% de femmes) cumulent de nombreuses expositions à des taux très élevés. Ils/elles sont parmi les plus exposé.es aux contraintes posturales et articulaires (95% contre 70%) et aux agents biologiques (95% contre 21%). Ils/elles se situent au-dessus de la moyenne dans l'exposition aux principales contraintes de rythme de travail (rythme imposé (86%), obligation de se dépêcher (81%)) et au dépassement de l'horaire officiel (80%). Leurs horaires sont bien plus souvent variables (79% contre 49%).

Plusieurs facteurs alarmants de risques psycho-sociaux

Dans ce secteur, les risques psycho-sociaux sont également très présents. C'est un des secteurs où le manque de moyens pour bien faire son travail est le plus cité (57%), ainsi que le manque de soutien du supérieur direct ou des collègues (57%). Il appartient aussi à l'ensemble des secteurs où les conflits de valeur et le manque de sens du travail sont le plus souvent mis en avant (42%).

Le secteur le plus accidentogène de la région, surtout pour les femmes

En 2016, 5 371 accidents du travail (AT) imputables au secteur de l'hébergement médico-social et social ont fait l'objet d'une première indemnisation.

HÉBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL



Les enseignements (2/3)

Il s'agit du secteur de plus de 10 000 salarié.es où la fréquence des accidents ramenés aux heures de travail est la plus élevée en région (taux de fréquence (TF) = 50,1 contre 22,9 en moyenne régionale). Ce taux masque une disparité entre femmes et hommes. En effet, il est de 20 points supérieurs pour les femmes (TF = 54,9 contre 32,2). La fréquence des AT est plus élevée pour les salarié.es de moins de 30 ans. Elle reste cependant à un taux important au-delà de 30 ans.

Dans le secteur, la grande majorité des établissements ont entre 10 et 99 salariés. C'est dans cette tranche de taille d'établissement que l'on retrouve donc le plus grand nombre d'AT (93%), mais aussi la fréquence la plus élevée. C'est en particulier le cas dans ceux de 50 à 99 salariés (TF = 57,3).

La gravité des AT dans le secteur est également supérieure à la moyenne régionale par le nombre de jours d'arrêt occasionnés (taux de gravité (TG) = 3,6 contre 1,7 en moyenne régionale) ou les séquelles physiques engendrées (indice de gravité (IG) = 20,6 contre 16). Ce sont les femmes qui subissent davantage les AT graves (TG=4 et IG=22,3). Les séquelles physiques qu'elles subissent suite à un AT sont plus importantes entre 40 et 59 ans.

Le secteur est le 2^{ème} (sur 88) où la gravité des AT est la plus élevée pour les femmes. Les établissements de 10 à 99 salarié.es sont ceux où cette part de séquelles est la plus élevée.

Entre 2012 et 2016, le secteur de l'hébergement médico-social et social a connu une augmentation de 19% du nombre d'AT alors que ceux-ci reculent tous secteurs confondus (-5%). Cette hausse concerne essentiellement les femmes (+22% et +7% pour les

hommes). En prenant en compte l'augmentation parallèle du volume d'heures réalisées dans le secteur, cette augmentation est de 7%. Elle concerne la plupart des salariés quel que soit leur âge et les établissements de 10 à 49 salarié.es (+13%). Parallèlement l'IG est en recul de 20% sur la période, en particulier dans les établissements de 50 salarié.es et plus.

Les 139 maladies professionnelles imputables au secteur en 2016 concernent presque exclusivement les femmes (95%). Entre 2012 et 2016, les jours d'arrêt occasionnés par ces maladies ont augmenté de 22% (+5% tous secteurs confondus). Regroupé avec le secteur de l'action sociale sans hébergement, le secteur connaît un accroissement des troubles musculo-squelettiques (TMS) de 33%.

La plus forte hausse des inscriptions à Pôle emploi suite à une inaptitude entre 2016 et 2019

Même s'il est difficile de savoir la part qui est d'origine professionnelle et qu'il faut donc en relativiser la portée, les inaptitudes au poste prononcées par les médecins du travail peuvent donner un indice de l'état des conditions de travail dans un secteur d'activité par leur volume et leur tendance sur longue période. Elles sont abordées ici au travers des inscriptions à Pôle emploi suite à licenciement pour ce motif générée par un secteur

HÉBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL

Les enseignements (3/3)

d'activité. En 2016, 448 personnes issues du secteur de l'hébergement médico-social et social se sont inscrites à Pôle emploi suite à un licenciement pour inaptitude. En 2019, année disponible la plus récente, elles sont 702. Cela indique un très fort accroissement des inscriptions à Pôle emploi pour ce motif (+57% contre +25% tous secteurs confondus). Il s'agit même de la plus forte augmentation sur la période. En 2019, le secteur représente 6% de ce type d'inscription et 9% pour les femmes.

Le fait de rapporter les personnes inscrites à Pôle emploi suite à licenciement pour inaptitude dans l'année au nombre d'actifs en emploi au 1er janvier est une façon d'estimer les secteurs où le risque d'inaptitude est le plus fréquent. Avec un taux d'inaptitude de 0,7%, le secteur se situe au-dessus de la moyenne régionale (0,4%) et surtout comme le 4^{ème} secteur (sur 88) le plus impacté. Précisément, ce sont les femmes issues de ce secteur qui ont le taux d'inaptitude le plus élevé (0,7% contre 0,5% pour les hommes). On note que l'écart par rapport à la moyenne régionale se crée dès 30-39 ans et s'accroît par la suite pour atteindre un taux de 2,3% pour les 60 ans et plus contre 1,3% tous secteurs confondus.